



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sauvetage en mer

Question écrite n° 63371

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les crédits alloués au sauvetage en mer. Cette activité, permettant à tous les usagers de la mer de pouvoir en profiter sans risques, mérite d'être soutenue. Cette activité est le plus souvent assurée bénévolement par des marins en activité, et en ce sens requiert des aides conséquentes. Les pouvoirs publics, au niveau national, doivent agir pour cette activité qui ne concerne pas que les départements côtiers, puisque les personnes bénéficiant de ces secours sont originaires de toutes régions. Du fait du bénévolat, les seuls efforts à fournir concernent l'équipement et le renouvellement du matériel. Il lui demande donc s'il compte allouer des crédits supplémentaires à cette activité, en vue de la préparation de la prochaine loi de finances.

Texte de la réponse

Les conditions de fonctionnement et de développement de la société nationale de sauvetage en mer (SNSM), dont les sauveteurs bénévoles contribuent d'une manière indispensable et dans des conditions particulièrement périlleuses à la sécurité en mer, méritent le soutien de la collectivité nationale. Aussi, tout est entrepris pour maintenir la contribution financière du ministère de l'équipement, des transports et du logement à un niveau correspondant à la place importante qu'occupe la SNSM au côté du dispositif opérationnel mis en oeuvre par les administrations pour répondre aux responsabilités de l'Etat dans le domaine du sauvetage des vies humaines. A cet égard, dans un contexte économique plus difficile, le ministère de l'équipement, des transports et du logement s'est fixé comme objectif de maintenir en 2002 la subvention accordée au même niveau qu'en 2001, soit 617 418 euros (4 050 000 francs) et 1 555 000 euros en investissement (10 200 000 francs). Les parlementaires auront toutefois dans le cadre du prochain débat budgétaire la possibilité de soumettre, s'ils le souhaitent, des propositions complémentaires au vote de leurs collègues.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63371

Rubrique : Mer et littoral

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juillet 2001, page 3787

Réponse publiée le : 24 septembre 2001, page 5461